

**Secrétariat**Distr.: Générale
13 juillet 2006Français
Original: Anglais

**Commission des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention sur
l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 12 juillet 2006 adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente du Bélarus auprès de
l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), a l'honneur de l'informer que le Bélarus a créé un registre des objets spatiaux lancés sur orbite terrestre ou au-delà. Ce registre est tenu par l'Académie nationale des sciences du Bélarus.

